



Fiche d'inscription Saison 2021/2022

Nom : Prénom:.....

Date de naissance : Nationalité.....

Adresse :

Code postal : Ville :.....

tel:..... email :.....@.....

tél :..... email :.....@.....

Autorisation parentale : (si l'inscription concerne un mineur)

Je soussigné M ou Mme autorise mon enfant à pratiquer le karaté.

Signature

Personne à contacter en cas d'accident.

Nom prénom Tel :

Pièces à fournir

- Attestation sur l'honneur relatif à l'état de santé
- Fiche d'inscription complétée
- Le document annexe à la fiche d'inscription
- La contribution volontaire (voir tarif) ; Possibilité de régler en plusieurs fois (plusieurs chèques à remettre en une seule fois ; indiquez au dos et au crayon les dates d'encaissement souhaitées ainsi que le nom du pratiquant)

Cadre réservé au club

Inscription au cours (type de cours) :

Tarif :

Réduction éventuelle :

Total à régler :

Mode de règlement : espèce coupons sport Chèque

Nombre de chèques :

Numéros des chèques :

1)

2)

3)

4)

Informations

1/ Passeport sportif

Il est obligatoire pour les compétiteurs ainsi que pour le passage de grade (ceintures noires) et pour toute formation fédérale. Ce passeport est à demander au trésorier du club.

Coût du passeport : 25 € ; il est valable 8 ans.

2/ Equipements obligatoires pour les entrainements

Coquille (pour les garçons) ;

Protège dents ;

Une paire de mitaines

3/ Equipements obligatoires en compétition

Coquille ; Protège dents, Protèges tibia ; Protèges pieds ; Mitaines

Ceintures, casque et plastrons, rouges et bleus

Nota : Jusqu'à la catégorie minime (le club fourni casque et plastron)

Cours et contribution volontaire

Type de cours	Karaté enfants		Karaté pré-ado et sportif		Karaté Shotokan et sportif			Karaté non sportif à vocation santé
	Poussins Nés en 2014	Pupilles benjamins Nés entre 2011 et 2013	Benjamins nés en 2010	Minimes nés en 2008 et 2009	Cadet nés entre 2004 et 2007	Adultes Nés en 2003 et avant	Etudiants (1)	Séniors (à partir de 60 ans)
Jours et heures	Mardi 18h00 à 19h00	Mardi 18h00 à 19h00 Vendredi 18h15 à 19h00	Mardi 19h00 à 20h00 vendredi 19h00 à 20h00	Mardi 19h00 à 20h00 Vendredi 19h00 à 20h00 Samedi 10h00 à 11h30	Mercredi de 19h00 à 20h30 (Shotokan) Vendredi de 19h30 à 21h00 (Shotokan) Samedi de 10h00 à 11h30 (sportif/cardio combat)			Mercredi 15h00 à 16h30
Cotisation	105	118	125	135	150	170	115	83
Licence	37	37	37	37	37	37	37	37
Total	142	155	162	172	187	207	152	120
Réduction de 20 € pour deux membres d'une même famille Réduction de 40 € pour trois membres (et plus) d'une même famille								

Les tarifs incluent la licence fédérale et l'assurance. Cette licence, obligatoire, est délivrée par la FFKDA.

(1) Sur présentation d'un justificatif

Attention : les cours enfants et préados sont limités :

- 16 personnes pour le groupe « poussin, pupilles, benjamins ».
- 16 personnes pour le groupe « pré-ados ».

Karaté Budokan Gap, rue Colonel Roux 05000 GAP

Annexe 5 à la Fiche d'inscription

Saison 2021/2022

Je, soussignée, (ou nom du parent/tuteur légal)

Nom : Prénom:.....

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

tél : email : @.....

tél : email : @.....

(indiquer seulement le prénom si le nom de l'enfant est le même que les parents)

Nom , prénom de l'enfant :

Nom , prénom de l'enfant :

Nom , prénom de l'enfant :

Nom , prénom de l'enfant :

Premièrement : Autorisation de droit à l'image et/ou la voix

Je refuse le droit à l'image et à la voix.

J'autorise, à titre gratuit l'association Karaté Budokan Gap :

à **me** filmer et/ou photographier, à reproduire et diffuser ces images/enregistrements lors de projections à but non lucratif, à publier ces images/voix sur le web

à filmer et/ou photographier, à reproduire et diffuser ces images/enregistrements lors de projections à but non lucratif, à publier ces images/voix sur le web de **mon (mes) enfant (s)**.

- Je peux me rétracter à tout moment, sur simple demande écrite à karatebudokangap@gmail.com

- Je m'engage à ne pas tenir responsable la personne ou structure précitée ainsi que ses représentants et toute personne agissant avec sa permission pour ce qui relève de la possibilité d'un changement de cadrage, de couleur et de densité qui pourrait survenir lors de la reproduction.

- La présente autorisation est personnelle et incessible et ne s'applique qu'aux supports explicitement mentionnés.

- Je déclare avoir 18 ans ou plus et être compétent(e) à signer ce formulaire en mon propre nom. J'ai lu et compris toutes les implications de cette autorisation.

Deuxièmement : Règlement Général de la Protection des Données

Cocher l'une des cases ci-dessous :

- Par la présente, j'accepte que :
- Par la présente, je n'accepte pas que :
 - Les informations recueillies sur la fiche d'inscription soient enregistrées dans un fichier informatisé par le secrétaire du club :

Guy Leboeuf, 2 lotissement les vignes Chorges 05 230 (tel: 06 22 54 20 07 ; guyleboeuf@sfr.fr)

pour diffuser par voie numérique des informations relatives à l'organisation de compétitions, de stages, d'animations, relatives à la vie du club, à l'inscription ou à la réinscription.
 - Les données collectées soient communiquées aux seuls destinataires suivants : membres du bureau et professeurs de l'association Karaté Budokan Gap.
 - Les données soient conservées pendant une durée de deux ans.

- 1) J'ai compris que la base légale du traitement est le **consentement**.
- 2) J'ai compris que je peux accéder aux données me concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer mon droit à la limitation du traitement de mes données.
- 3) J'ai compris que je peux retirer à tout moment mon consentement au traitement de mes données.
- 4) J'ai compris que je peux consulter le site cnil.fr pour plus d'informations sur mes droits.
- 5) J'ai compris que pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de mes données dans ce dispositif, je peux contacter le secrétaire du club.
- 6) J'ai compris que si j'estime, après avoir contacté le bureau de l'association, que mes droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, je peux adresser une réclamation à la CNIL.

Troisièmement : Autorisation parentale Compétitions

- J'autorise mon (mes) enfants (s) à participer aux manifestations de la saison sportive organisées par la Fédération Française de Karaté (ligues, départements, clubs)
- Je refuse que mon (mes) enfants (s) à participer aux manifestations de la saison sportive organisées par la Fédération Française de Karaté (ligues, départements, clubs)
- J'autorise la prise en charges médicale pour tout incident survenant pendant la manifestation pour mon (mes) enfants (s)

Quatrièmement : Règlement intérieur

1. GENERALITE.

Art. 1.1. Le Karaté BUDOKAN Gap est une association de type loi 1901 dont l'objectif est de promouvoir la pratique sportive et traditionnelle du karaté.

Art. 1.2. Le bureau directeur du Karaté BUDOKAN Gap est composé de bénévoles élus pour trois ans renouvelables par tiers tous les ans et est constitué d'au moins un président, un trésorier, un secrétaire et de trois membres.

Art. 1.3. Le bureau directeur convoquera ses adhérents au moins une fois par an pour l'assemblée générale du club.

Art. 1.4. Les membres du bureau directeur ont pour mission le bon fonctionnement administratif du club ; ils dictent, en partenariat et en accord avec les professeurs, la politique sportive et utilisent les moyens qu'ils ont à leur disposition pour développer cette politique.

Art. 1.5. Les membres du bureau directeur sont en mesure de prendre toute décision qu'ils estiment favorable à la bonne marche du club tant que celle-ci n'entre pas en contradiction avec les articles du présent règlement.

2 INSCRIPTION.

Art. 2.1. Le Karaté BUDOKAN Gap propose la pratique du karaté à toute personne âgée d'au moins six ans et reconnue physiquement apte par un médecin.

Art. 2.2. Toute personne qui participe au cours dispensé par le Karaté Budokan Gap se verra dans l'obligation de s'acquitter de la contribution volontaire. Elle devra, en outre, remettre les documents d'inscription composés : d'une fiche d'inscription dûment remplie, du règlement intérieur daté et signé, d'une attestation sur l'honneur de réponse au contenu du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif (mineur ou majeur selon le cas), d'une autorisation parentale (ou de l'autorité responsable) pour les mineurs ainsi que deux enveloppes timbrées.

Art. 2.3. Toute personne qui ne se sera pas acquittée de ces frais et de ces documents d'inscription dans un délai de quinze jours suivant son entrée au club ne pourra participer aux entraînements.

Art. 2.4. Les frais d'inscription sont dus pour l'intégralité de la saison. Aucun remboursement ne sera accordé aux personnes qui quittent le club en cours de saison.

Art. 2.5. Le montant des frais d'inscription est fixé par le bureau avant le début de la saison (septembre) pour l'intégralité de celle-ci.

3 EXCLUSION.

Art. 3.1. Les membres élus du bureau directeur et le professeur disposent de la possibilité d'exclure de l'association tout adhérent dont le comportement nuit d'une façon délibérée au professeur, à l'image du club, à un autre adhérent ou d'une façon plus générale à l'éthique du karaté do. Et ce sans aucun remboursement de frais d'inscription ni dédommagement d'aucune sorte.

4 HYGIENE ET SECURITE.

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité :

Art. 4.1. Tout adhérent portera pendant le cours dispensé par le Karaté Budokan Gap un karaté-gi de couleur blanc propre et repassé avec la ceinture indiquant son niveau. Le port d'un T-Shirt blanc sous la veste est obligatoire pour les pratiquantes. En dehors du tatami, les adhérents se déplaceront chaussés.

Art. 4.2. Tout adhérent se présentant aux cours dispensés par le Karaté Budokan Gap devra avoir les cheveux propres et courts ou attachés s'ils sont longs. Les ongles seront propres et coupés courts. Le port des bijoux pendant le cours est strictement interdit.

Art. 4.3. En dehors du tatami et de la prise en charge par le professeur, les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents, il incombe à ces derniers de veiller à leur sécurité à l'intérieur comme à l'extérieur du gymnase.

Art. 4.4. Le Karaté BUDOKAN Gap décline toute responsabilité d'accident ou d'incident dû au non-respect des règles citées ci-dessus. Le professeur ou les membres du bureau présents s'autorisent à exclure pour la durée du cours tout adhérent ne répondant pas aux critères des articles 4.1. et 4.2.

Art. 4.5. Le Karaté Budokan Gap décline toute responsabilité d'accidents, d'incidents ou de vol qui se produiraient à l'encontre de ses adhérents à l'intérieur comme à l'extérieur du lieu d'entraînement.

Le Président,

Fait à Gap le,

(Mention lu et approuvé et signature)